

Créteil, le 1^{er} août 2017

Réf. : 2017-65

Madame Agnès BUZYN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS SP 07

Madame la Ministre,

Christian FAVIER,

Sénateur,
Président du Conseil
départemental
du Val-de-Marne

Je me permets d'attirer votre attention sur l'évolution du traitement et de l'accueil des réfugiés en France.

A travers le pays, les exemples d'entorses aux Droits de l'Homme se multiplient selon plusieurs organisations non-gouvernementales. L'usage du « gaz poivre » à Calais, des reconductions de mineurs non-accompagnés à la frontière et des expulsions de demandeurs d'asile avant tout dépôt de demande bafouent les droits humains, le droit international et les valeurs républicaines.

// HÔTEL DU DÉPARTEMENT
21-29, av. du Général-de-Gaulle
94054 Créteil cedex
Tel : +33 1 43 99 70 01
Fax : +33 1 43 99 70 06
christian.favier@valdemarne.fr
www.valdemarne.fr

Les incidents survenus les 24 et 25 juillet dans la vallée de la Roya démontrent des irrégularités graves dans le traitement des réfugiés. D'après des faits exposés dans la presse et selon les témoins présents sur place, lundi 24 juillet à Cannes, un certain nombre de réfugiés arrêtés auraient été reconduits à la frontière italienne, sans qu'il leur soit proposé d'effectuer une demande de droit d'asile dans le département de leur choix.

Parmi ces réfugiés expulsés figurent des mineurs non accompagnés. Certains d'entre eux, expulsés vers l'Italie, ont d'ailleurs été reconduits à la frontière française par les autorités italiennes. A l'appui de plusieurs vidéos circulant sur les réseaux sociaux, les collectifs locaux de solidarité avec les migrants semblent suggérer que cette pratique de reconduction de mineurs à la frontière, sans proposition de demande d'asile, serait récurrente.

De tels faits constituent une grave violation du droit en vigueur en application de la convention de la Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants, convention ratifiée par la France. La loi impose en effet que les mineurs non-accompagnés soient pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Toujours lundi 24 juillet, à Cannes et à Menton, c'est dans ce même contexte que plusieurs membres d'associations de solidarité avec les migrants ont été ceinturés par des CRS. Des images diffusées par le journal régional de France 3 Côte d'Azur le mardi 25 juillet semblent témoigner de violences policières injustifiées à l'encontre de citoyens qui ne présentaient alors aucun danger pour l'ordre public. Parmi eux, le militant Cédric Herrou, victime d'un acharnement permanent, mais aussi le parlementaire européen José Bové.

Alors que le Président de la République déclare ne « plus vouloir personne à la rue, dans les bois » d'ici la fin de l'année 2017, il est nécessaire que ce souhait s'accompagne de moyens pour les collectivités et les associations qui viennent en aide aux réfugiés et non pas de mesures violentes à l'encontre de femmes et des hommes fuyant la guerre, la famine ou les persécutions.

Pour les Départements singulièrement, la question des moyens est primordiale pour assurer la prise en charge d'un nombre croissant de mineurs non-accompagnés. Il s'agit d'une revendication forte et unanime de l'Assemblée des Départements de France.

Aujourd'hui en Val-de-Marne, plus de 700 jeunes sont accueillis par notre dispositif de Protection de l'enfance. Une politique ambitieuse et cohérente a été construite en quelques mois par le Département pour garantir aux jeunes mineurs non accompagnés un parcours de vie sécurisé au regard de leur situation administrative en travaillant la question de leur autonomie par la formation, l'emploi et le logement.

A ce titre, plus de 200 places dans des structures dédiées ont été créés et les jeunes majeurs bénéficient du dispositif d'accès à l'autonomie par le logement doté de plus 340 places.

Cependant, je tiens à vous alerter de la difficulté à laquelle le Département du Val-de-Marne, comme d'autres, est à nouveau confronté concernant l'accueil de ces mineurs.

Le nombre d'arrivées spontanées de jeunes se disant MNA est reparti à la hausse depuis 9 mois avec deux paliers : une forte accélération, depuis mars 2017 et une situation de crise, depuis juin 2017.

Alors que ces arrivées s'étaient stabilisées depuis avril 2015 autour d'une centaine par mois, un premier palier a été franchi entre octobre et mars ou 120 et 150 jeunes se sont présentés.

Depuis mars 2017, nous sommes face à plus de 175 arrivées par mois et nous avons atteint 245 arrivées en juin 2017. Au 13 juillet 2017, nous sommes déjà à plus de 200 arrivées spontanées.

Sur les six premiers mois de 2017, nous avons constaté une augmentation des arrivées de près de 100% en comparaison avec 2016.

Aux raisons qui expliquaient une hausse mécanique des effectifs, il faut ajouter l'activité du Tribunal pour Enfants, du Tribunal de Grande Instance de Créteil.

En effet, notre Département a une singularité : plus de 60% des jeunes qui lui sont confiés, au titre des MNA, le sont par l'activité du Tribunal pour Enfants qui revient sur les non lieux en assistance éducative prise par le Parquet. J'ai pu m'adresser à la Ministre de la Justice sur ce sujet spécifique le 21 juillet dernier.

Si les flux ne s'inversent pas, notre dispositif ne pourra les supporter fautes de moyens mais surtout de capacité physique d'accueil. L'Etat doit accompagner les Départements face à cette réalité.

Par ailleurs, il est insupportable de voir une solidarité nationale à géométrie variable en fonction des choix politiques de tel ou tel exécutif départemental refusant d'appliquer la loi en matière d'accueil des MNA. Ces choix idéologiques désastreux augmentent d'autant la pression sur les Départements qui respectent les droits humains et la loi.

A l'heure où la "crise des migrants" est au plus haut, et au regard du rôle historique qu'elle a toujours joué en la matière, la France se doit sur tout le territoire national, d'être exemplaire dans le respect et la promotion des droits humains, bien commun de l'humanité toute entière. Il est temps que cesse la dégradation des conditions de traitement et d'accueil des réfugiés en France. Cela passe notamment par un soutien de l'Etat aux Départements et aux associations.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.



Christian FAVIER